



## COMMUNIQUE

**La CGT Radio-France contre toute suppression d'emploi,  
que ce soit sous forme de plan de départs volontaires  
ou sous forme de « départs naturels non remplacés »**

### **Un CCE Extraordinaire se tient aujourd'hui 9 septembre 2015**

Après le CCE du 21 juillet et la conférence de presse du 26 août de Mathieu Gallet, un certain nombre de journaux ont relayé la communication de la présidence affirmant l'existence d'un plan alternatif des organisations syndicales de Radio France consistant à ne pas remplacer un « départ naturel » sur 2.

**La CGT ne défend en aucun cas cette position.**

Ce que Mathieu Gallet présente en effet comme une alternative des syndicats reviendrait à supprimer plus de 60 emplois par an soit 250 suppressions d'emplois d'ici fin 2018 et plus de 300 d'ici fin 2019 !

**Cela signifie qu'il est admis que la masse salariale est la principale variable d'ajustement de réduction du déficit budgétaire dû au chantier et à la mauvaise gestion de cette direction.  
Cela signifie enfin que Radio France ne pourrait plus remplir ses missions de service public avec 300 emplois en moins !**

Ce que la CGT exige :

- La politique de Radio France doit être menée afin que soient remplies ses missions de radio de service public et non dans l'objectif de faire du profit avec des projets « marketing » liés au bâtiment et préjudiciables à l'activité radio.
- La clarté doit être faite sur les dérives du chantier de réhabilitation afin de les stopper. Il n'est pas question que les salarié-es paient ces dérives.

- La direction doit mettre en place une politique de modération des hauts revenus et communiquer les chiffres sur cette questions aux élu-es et aux organisations syndicales.
- La direction doit mettre en place immédiatement une politique de réduction de la précarité, qui doit se concrétiser par l'intégration des CDD et des CDDU et non par leur éviction.
- La direction doit abandonner son credo purement comptable du retour à l'équilibre.

Si dans son rapport le médiateur a été contraint d'égratigner les directions de Radio-France passées et présentes quant aux dysfonctionnements graves et anciens de leur gestion tant économique que sociale, certaines des mesures préconisées laissent perplexes:

- le gel temporaire des rémunérations (pour qui?), alors que le point d'indice est bloqué depuis 1997, les mesures des CPS annuelles vont decrescendo et la NAO frise l'insulte aux salarié-es. Mais peut-être s'agit-il là de la transposition dans le rapport de la limitation du grand nombre et des hauts revenus de l'armée mexicaine des cadres de direction.
- quant à la gestion rigoureuse des prises de congés, la plupart n'est pas compensée, et c'est bien le rôle de brigades de renfort correctement dimensionnées de remplacer en interne les personnels en congés dans les secteurs d'antenne et de production.

**Le rôle de la direction de Radio France doit être la défense des moyens et des emplois à la hauteur des missions de service public et non de rogner ces mêmes missions pour répondre à des impératifs budgétaires étrangers à celles-ci comme le financement du chantier de réhabilitation.**

**Contrairement à ce qu'affirme à l'envi Mathieu Gallet, le climat social à Radio France n'est pas apaisé. Tout projet de suppression d'emplois qui ne peut que mettre en péril l'activité de l'entreprise entraînera une réaction à la hauteur de l'attaque.**

Le 9 septembre 2015

**Syndicat CGT Radio France**  
**Pièce 7439 - Poste 02221**  
**116, av. du Président Kennedy**  
**75016 Paris**